

## Covid-19

### Point de situation et dispositif déployé au CHU de Reims – 24 mars 2020

#### I. Situation des patients et soignants liés au Covid-19 :

##### Pour les patients :

- 49 patients cas confirmés Covid en hospitalisation ;
- 21 patients en réanimation dédiée Covid ;

##### Pour les soignants :

- 28 soignants cas confirmés Covid ;
- 0 soignant confirmé Covid hospitalisé ;

#### II. Le CHU de Reims continue d'adapter ses unités à la prise en charge prioritaire des « patients Covid » :

Les capacités d'hospitalisation et d'accueil en réanimation continuent de s'accroître au sein du CHU:

- **98 lits actuellement dédiés pour l'hospitalisation** de Covid-19 « cas possibles » et « cas confirmés ». **D'ici au jeudi 26 mars**, cette capacité de prise en charge sera augmentée à **120 lits** ;
- **39 lits de réanimation** sont actuellement dédiés à la prise en charge du Covid-19. D'ici au **mercredi 25 mars**, cette capacité passera à **43 lits** ;

Le CHU de Reims coopère avec les établissements de santé publics et privés du territoire afin de faciliter la prise en charge des patients Covid-19 potentiels et confirmés :

- La prise en charge des patients Covid-19 se présentant au niveau des urgences adultes du CHU est désormais réalisée en coopération avec la clinique de Bezannes ;
- Des filières de recours territorial ont également été établies avec la clinique de Bezannes au niveau de la médecine et de la réanimation ;

### III. Afin de limiter la propagation du virus et de ses impacts, de nouvelles consignes concernant le port du masque ont été adoptées et une Cellule d'Urgence Médico-Psychologique a été déployée au sein du CHU de Reims :

De nouvelles consignes ont été établies pour le port du masque chirurgical. Celui-ci doit être porté dans les situations suivantes :

- Pour les patients suspects ou confirmés Covid : un **masque leur est délivré à l'entrée du CHU en cas de symptômes** ;
- Pour les soignants :
  - Chacun des membres des équipes soignantes du CHU de Reims (EHPAD compris) disposera d'une dotation de 2 masques chirurgicaux par jour, pour les professionnels travaillant sur des plages horaires de 8 heures/jour, et de 3 masques par jour pour les professionnels travaillant sur des plages horaires de 12 heures ;
- En l'absence de masque, quel que soit le lieu de travail au sein du CHU, la distance de sécurité d'un mètre entre chaque professionnel de santé est requise, que ce soit en temps de restauration ou de détente. En ce sens, les **regroupements trop proches sont proscrits** afin de limiter la propagation du virus.

Afin de soutenir les professionnels de santé, les patients et les familles affectées psychologiquement par la propagation du virus, une Cellule d'Urgence Médico-Psychologique a été déclenchée :

- Ses locaux sont situés au sein de l'Institut Régional de Formation ;
- Elle répondra au besoin de soutien psychologique des professionnels de santé, des patients Covid et de leurs familles ;

### IV. Comment la population peut continuer à nous aider ?

Au quotidien, nous recevons de nombreux messages de soutien et des propositions de dons et d'aide de tout type de la part des citoyens. Nous les remercions sincèrement au nom de l'ensemble des professionnels du CHU de Reims, qui continuent à faire preuve d'un courage exemplaire.

Afin de faciliter la faisabilité de ces dons et de ces propositions d'aide, un espace dédié sur le site internet du CHU est disponible à l'adresse suivante : <https://www.chu-reims.fr/covid-19/soutien-aux-professionnels-du-chu> et une adresse mail unique a été créée : [covid.soutenir@chu-reims.fr](mailto:covid.soutenir@chu-reims.fr). Toutes les propositions d'aide et de dons matériels à destination des équipes peuvent être adressées désormais directement à cette adresse. Si certains citoyens veulent apporter une contribution financière, ils peuvent aussi le faire directement via le lien suivant : <https://www.chu-reims.fr/le-chu/fonds-action/don>

En parallèle, **il reste indispensable pour chacune et chacun de respecter les consignes de confinement et d'hygiène édictées par les autorités publiques**. Cette discipline reste le premier soutien des professionnels de santé sur le terrain dans leur action quotidienne contre le virus.

